

# GUIDE DU DONATEUR

Programme de dons majeurs  
et de dons planifiés



La Maison  
Adhémar-Dion  
Centre de soins palliatifs



## MOT DE LA DIRECTION

La Maison Adhémar-Dion, organisme sans but lucratif, a ouvert ses portes en 2010 et dessert l'ensemble de la population de Lanaudière. Localisée dans un lieu champêtre le long de la Rivière-des-Mille-Îles à Terrebonne, la Maison peut recevoir simultanément, dans une ambiance familiale, 12 personnes adultes ayant une espérance de vie de moins de trois mois. Les résidents sont traités avec un profond respect et bénéficient jusqu'à la fin de soins palliatifs sécuritaires et de qualité.

La mission de la Maison Adhémar-Dion consiste à offrir gratuitement des soins et des services à la personne en fin de vie, de façon qu'elle puisse terminer ses jours paisiblement, dans un environnement calme et chaleureux, soutenue par une équipe soignante et entourée de ses proches.

### UN PROGRAMME DE DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS ADAPTÉS SELON VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

C'est avec un immense plaisir que nous vous proposons notre nouveau programme de dons majeurs et de dons planifiés. En effet, celui-ci offre différentes possibilités et opportunités à toute entreprise, individu ou organisme de soutenir la Maison dans ses projets, campagnes et développements.

Chaque contribution, chaque geste et chaque don est important et fera LA DIFFÉRENCE pour poursuivre la mission d'offrir gratuitement des soins palliatifs de qualité et ainsi faire briller la Maison dans notre belle région.

Au nom de tous les résidents et leurs famille., employés, bénévoles et administrateurs de la Maison Adhémar-Dion : Merci de votre générosité et fidélité!

C'est ENSEMBLE et dans la DIGNITÉ, que nous assurerons la pérennité de la Maison Adhémar-Dion!

*Ariane Godbout*  
Directrice Générale

# SOMMAIRE

## Les dons en argent

Don unique	4
Don mensuel	4
Don In Memoriam	4

## Les dons planifiés

En quoi consistent-ils ?	6
Don par assurance vie	7
Don par testament	8
Don de RÉER / FERR	8
Don de titres cotés en bourse	8
Don provenant d'une société de gestion	9
Fonds de dotation	10

## Les donateurs partenaires

Commandite	12
Contribution en biens et services	12
Initiative de marketing de cas	12

## Les autres types de dons

Le bénévolat	14
Les friperies « Le papillon »	14
Les activités organisées par la communauté	14

# LES DONN EN ARGENT

## DON UNIQUE

Petit ou grand, chaque don est important ! Votre contribution permettra aux personnes de la grande région de Lanaudière de vivre jusqu'au bout... dans la dignité !

## DON MENSUEL

Un montant mensuel adapté à votre budget!

Planifiez votre engagement en choisissant de donner mensuellement pour soutenir la Maison Adhémar-Dion dans tous ses projets prioritaires. En faisant partie de nos donateurs mensuels, vous contribuez grandement à la pérennité de notre mission.

## DON IN MEMORIAM

En effectuant un don In memoriam, non seulement vous rendez hommage à la personne disparue, mais vous témoignez en plus votre sympathie à sa famille. Un geste qui se prolonge non seulement dans le temps, mais grâce à votre don, la mémoire de votre proche vivra pour soutenir la Maison Adhémar-Dion dans les services qu'elle offre gratuitement à notre communauté.

### Le mur de l'envol

Cumulé vos don in memoriam!

Le Mur de l'Envol, constellé de papillons, est un endroit symbolique qui représente la liberté de l'être cher. Les papillons se déclinent en quatre formats de couleurs différentes:

Don 1 000\$ :

Papillon petit format TRANSLUCIDE (3,5 pouces)

Don 3 000\$ :

Papillon format moyen VERT (5 pouces)

Don 5 000\$ :

Papillon grand format ROUGE (7 pouces)

Don 10 000\$ :

Papillon très grand format (8,5 pouces) personnalisable avec le choix d'une couleur.

### LES AVANTAGES

Chaque papillon peut être personnalisé avec l'inscription d'un nom et d'une pensée.

La pose du papillon sur le mur constitue un événement en soi. Notre personnel communiquera avec vous et s'assurera de faire vivre à la famille et ses proches une expérience significative. Après deux ans d'exposition sur le Mur de l'Envol, le papillon est retourné à la famille comme souvenir.

Marie Poirier  
Donateur mensuel depuis 2022

# LES DONN PLANIFIÉS

## Qu'est qu'un don planifié?

Un don planifié désigne tout don qui a fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale. Bien que le don planifié soit un geste d'abord pensé avec le cœur, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une action réfléchie et prévue.

En prenant en compte les réalités du donateur (financières, personnelles et familiales) ainsi que ses aspirations et désirs, un professionnel (notaire ou conseiller financier) pourra guider celui-ci dans le meilleur choix du libellé.

Le programme de dons planifiés de la Maison Adhémar-Dion offre différents types de véhicules financiers :

- Don par assurance-vie
- Don par testament
- Don de RÉER / FERR
- Don de titres cotés en bourse
- Don provenant d'une société de gestion
- Fonds de dotation

## Quels sont les avantages de faire un don planifié?



Exprimer vos convictions philanthropiques en soutenant une cause.

Réduire l'impôt à payer par votre succession et profiter d'avantages fiscaux.



Laisser la trace de votre générosité en immortalisant votre nom.



Conserver le contrôle de vos actifs et de vos revenus.



## DON PAR ASSURANCE-VIE

Le don par assurance-vie est une façon simple, flexible et peu coûteuse de faire un don important moyennant une prime modique, puisque aucun document juridique n'est requis. À cela s'ajoute, selon votre situation financière, des avantages fiscaux pouvant être maximisés!

Voici les trois options qui peuvent s'offrir à vous :

### OPTION 1 : Achat d'une nouvelle police

Il s'agit de souscrire et de faire cession de la propriété d'une nouvelle police d'assurance vie afin que la Maison Adhémar-Dion en devienne l'unique propriétaire et bénéficiaire. Vous pourrez alors profiter d'un avantage fiscal annuel de votre vivant, lequel correspondra au montant des primes payées.

### OPTION 2 : Cession d'une police déjà existante

En transférant la propriété d'une police déjà existante vous recevrez un reçu fiscal pour don de bienfaisance égal à la valeur de rachat de la police d'assurance.

### OPTION 3 : Nommer La Maison Adhémar-Dion comme bénéficiaire d'une police déjà existante

Une bonne option si vous avez déjà une police et que votre famille n'a pas besoin de celle-ci pour assurer sa stabilité financière. C'est à votre décès que la Maison touchera le produit de cette assurance et vos héritiers profiteront d'avantages fiscaux.



## DON PAR TESTAMENT

Le don testamentaire demeure l'une des façons les plus simples et accessibles de planifier un don. Le legs est un don inclus dans votre testament, pour lequel il n'y a pas de montant maximum ou minimum.

De plus, le don légué peut prendre différentes formes: montants en espèces, titres, biens immobiliers ou biens meubles. Vous avez également la possibilité de révoquer le don en tout temps par une simple modification du testament.

Voici les choix qui s'offrent à vous :

- Le legs particulier (un montant précis ou un bien déterminé)
- Le legs résiduaire (la totalité ou un pourcentage de ce qui reste après le paiement des dettes et des legs particuliers)
- La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire en cas de décès du premier bénéficiaire
- Le legs universel (la totalité des biens, parfois divisés entre plusieurs bénéficiaires)
- La désignation d'un bénéficiaire d'un régime d'épargne-retraite, d'une caisse de retraite ou d'une police d'assurance-vie.

### PAR OÙ COMMENCER ?

L'équipe de la Maison Adhémar-Dion peut vous accompagner et vous mettre en communication avec des professionnels (notaire, conseiller financier, etc.) afin de vous assurer de faire le meilleur choix selon votre contexte personnel.



## DON DE RÉÉR / FERR

Ce type de don permet à une personne disposant d'actifs de régimes d'épargnes-retraites de faire un don important tout en profitant d'un avantage fiscal intéressant.

En effet, puisque les REER et FERR sont parmi les plus lourdement imposés, choisir de faire don de ceux-ci dans votre testament vous fera économiser de l'impôt ou celui de votre succession.

De votre vivant ou à votre décès, vous pouvez faire don d'une partie ou de la totalité de votre épargne retraite sans payer d'impôts. Simple et sécuritaire, vous pouvez réévaluer votre décision et désigner un nouveau bénéficiaire à tout temps.

## DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

Donner des actions cotées en bourse est l'un des moyens les plus simples de faire un don généreux et d'obtenir des avantages fiscaux des plus intéressants.

En effet, en effectuant un transfert de vos actions à la Maison, vous recevrez un reçu d'impôt qui reflétera la valeur des actions au moment de faire votre don. Vous serez également exonérés de l'impôt sur les gains en capital.



Visionnez les capsules informatives et téléchargez les fiches techniques complémentaires!  
[lamaisonadhemardion.ca/donner](http://lamaisonadhemardion.ca/donner)

Consultez notre Plan de reconnaissance pour connaître tous les avantages de faire un don planifié!

# DON PROVENANT D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION

Vous possédez une société de gestion qui apporte les fonds nécessaires pour bénéficier des avantages fiscaux? Il pourrait être profitable que votre donation émane de votre société.

Par conséquent, vous pourriez cotiser à moindre coût en plus de créditer votre compte de dividendes en capital et ainsi verser des dividendes non imposables aux actionnaires.

Deux alternatives de don par le biais d'une société de gestion s'offrent à vous :

- Offrir des actions cotées en bourse.
- Offrir un don en tant que prestation de décès d'une police d'assurance-vie.



## LES DONNS PLANIFIÉS ... EN RÉSUMÉ!



# FONDS DE DOTATION

Les fonds de dotation est une sorte de fonds d'épargne intouchable. Le capital y est préservé et les bénéfices de ses investissements deviennent une source de revenus qui peuvent être réinvestis pour augmenter le capital.

Les contributeurs peuvent choisir eux-mêmes le nom du fonds pour préserver leur mémoire ou celle de leurs proches. Cependant, il est également possible pour un donateur de contribuer à un fonds de dotation existant.

Le fonds de dotation sera créé lorsque la Maison Adhémar-Dion recevra le don. Il peut être créé avant ou après le décès du donateur.

	ASSURANCE-VIE	TESTAMENTAIRE	RÉER/FERR	ACTIONS	SOCIÉTÉ GESTION	FONDS DE DOTATION
DÉTAILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat d'une nouvelle police</li> <li>- Cession d'une police déjà existante</li> <li>- Nommer l'organisme comme bénéficiaire primaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Legs particulier</li> <li>- Legs résiduaire</li> <li>- Désignation d'un bénéficiaire subsidiaire en cas de décès du premier bénéficiaire</li> <li>- Legs universel</li> <li>- Désignation d'un bénéficiaire d'un régime de retraite, d'une caisse de retraite ou d'une police d'assurance vie.</li> </ul>	<p>Promesse de don par désignation du bénéficiaire d'un montant accumulé dans un régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER) ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).</p>	<p>Toute actions, obligations, parts de fonds communs ou actions d'employés.</p>	<p>Offrir des actions cotées en bourse ou un don en tant que prestation de décès d'une police d'assurance vie d'une société de gestion.</p>	<p>Fonds d'épargne intouchable (au nom du donateur pour préserver sa mémoire ou celle de ses proches) d'une valeur minimale de 10 000 \$.</p>
DONATEURS TYPES	<p>Toute personne (surtout de 30 à 60 ans) propriétaire d'une police voulant faire un don appréciable, mais disposant de moyens limités.</p>	<p>Toute personne, mais surtout les personnes âgées n'ayant aucun ou peu d'héritiers.</p>	<p>Toute personne, mais surtout les célibataires et les conjoints survivants qui ont prévu autre chose pour leurs héritiers.</p>	<p>Tous les détenteurs d'actions, d'obligations et d'autres titres qui ont les moyens de les donner et de renoncer aux intérêts ou dividendes produits.</p>	<p>Toute personne qui possède une société de gestion.</p>	<p>Toute personne (ou groupe de personnes) qui désire avoir un impact durable et renforcer la position financière de la Maison afin d'assurer sa pérennité.</p>
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction de faire une promesse de don tout en conservant le contrôle de la police d'assurance.</li> <li>- Reçu pour la valeur de rachat et les primes payés ultérieurement.</li> <li>- Reçu à la succession : pleine valeur du capital-décès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction de faire une promesse de don tout en conservant le contrôle.</li> <li>- Faire profiter votre succession et votre famille d'avantages fiscaux importants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction de faire une promesse de don tout en assurant sa sécurité personnelle.</li> <li>- Alléger votre charge fiscale ou celle de votre succession grâce au reçu d'impôt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction de voir le don servir immédiatement.</li> <li>- Économie provenant de l'exemption de l'impôt à payer sur le gain en capital.</li> <li>- Reçu de don pour la juste valeur marchande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reçu de don équivalent à la juste valeur marchande de votre contribution.</li> <li>- Économie provenant de l'exemption de l'impôt à payer sur le gain en capital.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Satisfaction de donner votre nom à votre fonds et refléter vos valeurs familiales.</li> <li>- Reçu de don équivalent à la juste valeur marchande de votre contribution.</li> </ul>

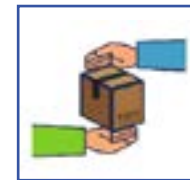
# LES DONATEURS PARTENAIRES

## Devenez partenaire !

### Les avantages de devenir partenaire :

- S'associer à un organisme de la région ainsi qu' à une cause importante.
- Accroître votre notoriété et atteindre votre public cible.
- Faire connaître et mettre en valeur votre marque et/ou produit lors d'événements à grand déploiement.

### Les différentes options qui s'offrent à vous :



#### CONTRIBUTION EN BIENS ET SERVICES

Un don matériel ou une aide  
dans les tâches d'un travail.



#### COMMANDITE

Un don majeur  
annuel.



#### INITIATIVE DE MARKETING DE CAS

Un don monétaire lié à la  
vente d'un produit

Julie Bergeron  
Donateur partenaire depuis 2019

### Notre engagement envers vous :

- ÉLABORER des programmes événementiels intéressants pour maximiser le taux de participation;
- ORGANISER des événements structurés, aux contenus réfléchis et novateurs pour assurer la satisfaction de tous les invités et les partenaires;
- RESPECTER le programme de Plan de visibilité et vous offrir une visibilité maximale;
- MAINTENIR un lien de communication efficace et dynamique.

Consultez notre Plan de  
visibilité pour connaître tous  
les bénéfices d'être un  
donateur partenaire !

# LES AUTRES TYPES DE DONNS

## LE BÉNÉVOLAT

Sans la participation des bénévoles, la Maison Adhémar-Dion ne pourrait exister. Les bénévoles offrent temps, compétences et expériences pour des activités reliées aux soins et à l'accompagnement des résidents et de leurs proches. Leurs champs d'intervention sont multiples et permettent le bon fonctionnement de la Maison.

Faites partie de notre équipe!

## LES FRIPERIES LE PAPILLON

Soucieuse de diversifier ses sources de revenus, la Maison Adhémar-Dion a ouvert en 2016 la Friperie le Papillon à Repentigny et en 2017 la Friperie le Papillon à Charlemagne. Nous acceptons également tous les dons de vêtements!

Afin de continuer d'offrir un service de qualité et de poursuivre la mission de remettre tous les profits à la Maison Adhémar-dion, les deux friperies ont emménagé ensemble au 555, boulevard Lacombe à Repentigny, secteur Le Gardeur en juillet 2022.

## LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LA COMMUNAUTÉ

Les activités organisées par un tiers sont un excellent moyen de sensibiliser les gens à la collecte de fonds et de s'investir personnellement dans la communauté. (souper spaghetti, tournoi de quilles, etc. au nom, de la Maison)

Elles peuvent avoir lieu à tout moment durant l'année et nous vous offrons la possibilité de vous appuyer en tout temps pour maximiser la visibilité de votre activité.

**Votre générosité est  
essentielle à la  
poursuite de notre  
mission!**

*Merci!*

Jean-Michel Laroche  
Bénévole aux soins depuis 2020





## NOUS JOINDRE



[lamaisonadhemardion.ca](http://lamaisonadhemardion.ca)



[@maisonadhemardion](https://www.facebook.com/maisonadhemardion)



[@maisonadhemar](https://www.instagram.com/maisonadhemar)



[@maisonadhemardion](https://www.linkedin.com/company/maisonadhemardion)

Courriel  
[info@maisonadhemardion.com](mailto:info@maisonadhemardion.com)

Téléphone  
(450) 932-0870

Adresse  
4500, chemin Saint-Charles  
Terrebonne (Qc)  
J6V 1A3

